

jets qui animent son industrie, est une politique du onzième siècle; & que le Roi, le Roi, est le cri de ralliement des exacteurs du peuple, doit trouver très-mauvais qu'on suive les Loix. Mais les Loix, les Loix, sont le cri du ralliement du devoir. Je remplissois avec peine ce devoir, lorsque je faisois dénoncer aux Juges les infracteurs des Loix; mais je le devois. Les Juges, sans doute, remplissoient avec peine ce devoir, mais ils le suivoient; & quand la Loi étoit trop rigoureuse dans ses suites, j'en implorois la modération. Je n'ai point vu les cas dont parle M. le Comte; & le produit si exagéré des amendes n'étoit que de onze mille écus par an de fixation, que souvent j'ai été obligé de couvrir. Au reste, il ne m'imputera pas d'y avoir participé; car dès 1766, & avant de commencer la Régie, j'en avois donné le désistement. Ainsi *la damnable industrie* de la finance n'a eu ni marge, ni intérêt à faire les malheureux dont le Comte de Mirabeau s'efforce de présenter un tableau si exagéré.

C O N C L U S I O N.

M. le Comte de Mirabeau termine son affreuse diatribe contre moi, en disant :

» Faisons donc le bilan de la Monarchie
» Prussienne relativement à la Régie.

» Gain pour le Trésor
» Royal, 42 millions d'écus.
» Frais de percep-
» tions, au moins, . . 15
» Faux frais & pertes
» du peuple, 42

» TOTAL . . . 99 millions d'écus.

» Le peuple a donc payé à-peu-près cent
» millions, pour en faire entrer un peu plus
» de quarante-deux dans les coffres du Roi.
» Oh ! certes, cela est cher ; cependant
» telles sont les conséquences de la fiscalité
» & du système réglementaire.

» Mais considérons cette importante
» question sous toutes ses faces. M. le
» Comte de Hertzberg nous dit dans sa
» Dissertation sur les formes des Gouver-
» nemens, que Frédéric a donné à ses
» Sujets, depuis 1763 jusqu'en 1783, deux
» millions d'écus au moins ; ce qui fait
» 40 millions d'écus pour les vingt années.
» Il faut y ajouter dix millions d'écus pour
» les quatre années depuis 1783 inclusive-
» ment, jusqu'à 1787 exclusivement. Fré-
» deric a donc donné cinquante-sept mil-
» lions

» lions d'écus, &c.... Ainsi le Roi a donc
 » donné huit millions d'écus de plus que
 » n'a donné M. de Launay. Ajoutons les
 » revenus que Frédéric eût retiré de la
 » Prusse orientale, suivant l'Administra-
 » tion de 1764, & qui, suivant un calcul
 » très-moderé, auroit produit sept millions
 » d'écus dans les quatorze années de 1772
 » à 1786 : il est clair que la Régie n'a pas
 » procuré un phenin qu'il n'eût pu avoir sans
 » elle; & qu'ainsi, sans aucuns profits pour
 » le Trésor Royal, le peuple a payé cent mil-
 » lions d'écus. Ah! sans doute, ce résultat
 » est horrible, sans y faire entrer pour rien
 » les considérations morales, &c.....»

» Tels ont été les fruits de l'Adminis-
 » tration des droits de Frédéric, & l'on
 » ne sauroit fixer ce déplorable tableau,
 » sans être ému de compassion sur le
 » peuple Prussien, & sans éprouver une
 » indignation profonde contre les Ecrivains
 » qui ont osé vanter le systême d'économie
 » politique du feu Roi».

Quelle conclusion! quels calculs! quels
 raisonnemens pour la soutenir! ils sont
 bien dignes de la conclusion, & cette
 conclusion est bien digne elle-même de
 toutes les censures, de toutes imputa-
 tions, de tous sarcasmes & de toutes in-
 jures que me prodigue à chaque article

le Comte de Mirabeau, & dont je viens de démontrer la fauffeté & l'ineptie ; mais cette maniere de terminer cette longue diatribe me console. M. le Comte ose attaquer le systême d'œconomie politique de Frédéric-le-Grand, le nom seul de ce Souverain me vengera, & ce que je vais dire prouvera assez que je devois suivre ce systême d'économie politique qui n'a produit que du bien, au lieu du mal dont le Comte de Mirabeau veut en vain donner l'impression.

Commençons par développer sa conclusion, & sonder les calculs & les raisonnemens dont il l'appuie.

Que signifie ce calcul ?

« Le Roi a reçu quarante-deux millions
 » d'écus, le peuple les a payés, & quinze
 » millions d'écus pour les frais de régie.
 » Le peuple a donc payé à peu-près cent
 » millions d'écus pour les quarante-deux
 » millions que le Roi a reçus ».

Quand il seroit vrai que le peuple auroit payé les quarante-deux millions d'écus reçus par le Roi, ce qui n'est pas, cela ne feroit toujours que les mêmes quarante-deux millions d'écus reçus par le Roi, & non quatre-vingt-quatre millions ; car pour recevoir, il faut que quelqu'un paye ; & la somme payée, ainsi que celle reçue,

ne font qu'une, & non pas deux sommes.

Quand il seroit vrai que les frais de Régie se seroient portés aux quinze millions d'écus que le Comte de Mirabeau arbitre pour vingt années de Régie, ils ne feroient pas addition aux produits de 1764, parce que ces produits avoient également la charge de ces frais qui ont pu être présentés moindres, en cachant la partie essentielle des frais généraux d'administration que le peuple ne payoit pas moins; mais quand même ils auroient opéré quelque augmentation par plus d'étendue de pays & de fruits, si l'on compare sur le reste net, cela est égal, puisqu'il se prend sur la chose; & cela ne feroit jamais augmentation aux charges, puisqu'il y avoit à peu-près parité avant la régie.

Que signifie cette assertion, « que le » peuple a payé cent millions de plus » qu'en 1764, par des augmentations d'impôts »? Quand il est prouvé que depuis la Régie, le peuple n'a plus payé à l'accise & aux péages, de droits sur son pain, sur son tabac, sur tous ses besoins usuels en effets & ustensiles, sur la seconde bière, pas plus sur la forte, vu ses mélanges, moins sur son café, sur-tout depuis l'opération faite pour le soustraire aux vexations des Vendeurs; moins sur

les eaux-de-vie & tout ce qui intéresse ses besoins ; sur quoi veut-il qu'on lui ait pris cent millions d'écus de plus qu'en 1764, & comment le peuple les auroit-il donnés en payant moins ?

Que signifie, « que le Roi a donné » quarante millions d'écus en vingt ans » au peuple, & que le Trésor n'a rien » reçu de ces quarante millions d'écus » ? Comment veut-il que le Trésor les ait reçus, si le Roi les a donnés au peuple ?

Que signifie, « que la Régie n'a pas » donné un phenin de plus qu'en 1764 », quand il s'est tant récrié sur les quarante-deux millions d'écus d'augmentation sur ces produits procurés par la Régie, qui les a effectivement procurés, puisque le Roi en a fait des dons ?

Enfin, que signifie « qu'on ne peut fixer » le déplorable tableau des désastres de la » Régie, sans être ému de compassion » pour le peuple Prussien, & sans éprouver une indignation profonde contre » ceux qui ont osé vanter le système » d'économie politique du feu Roi », après avoir dit que le Roi donnoit annuellement deux millions d'écus au peuple ? Comment pourroit-il se faire qu'il fût plus malheureux en payant moins & recevant plus, qu'avant d'être soulagé, & de recevoir ?

En vérité, tout cela ne se comprend pas ; le Comte de Mirabeau substitue par-tout le mal au bien ; mais des phrases brillantes n'effacent pas des faits, & je vais rapporter des faits qui substitueront l'admiration à l'indignation qu'il veut provoquer contre le système d'économie politique du feu Roi.

Frédéric-le-Grand aimoit tendrement & sincèrement ses peuples, & il les a aimés constamment de même jusqu'à sa fin. Il ne m'en a jamais parlé qu'avec un sensible intérêt pour leur soulagement & leurs occupations, & avec attendrissement dans leurs malheurs.

Il les soulageoit dans leurs charges, les secouroit dans leurs besoins & dans leurs calamités dont il effaçoit toutes les traces à ses frais.

La première leçon qu'il m'ait donnée en arrivant, a été de ménager le peuple, parce qu'il n'avoit pas le moyen de payer ; & de ménager l'industrie, parce qu'il falloit qu'elle occupât le peuple que l'on devoit faire gagner pour le mettre en état de payer par la suite. Ne prenez, disoit-il, que sur ceux qui peuvent payer, je vous les abandonne.

Le premier titre que j'aie acquis à sa confiance, fut la proposition que je lui

fis de supprimer le droit sur le pain ; comme étant un impôt forcé, & pesant le plus sur le peuple qui n'y pouvoit suppléer, & d'en reprendre la compensation sur la viande & sur la boisson, comme étant plus du ressort de l'aisance, & n'imposant au moins qu'une charge volontaire qu'on étoit plus maître de régler.

Je n'ai conservé cette confiance, qu'en souscrivant à la suppression des droits sur tous les ouvrages de l'industrie nationale, & en travaillant sans cesse pour cette même industrie qui ne me payoit rien, contre le commerce qui me payoit des droits.

J'ai dû consentir au mélange des bières, qui me coutoit annuellement au moins un million d'écus, par la réduction des droits à moitié, parce qu'on le lui a demandé au nom du peuple à titre de soulagement ; & accepter en échange l'augmentation de deux gros par livre sur le café, qui m'a produit des pertes, au lieu d'une augmentation, parce que son principe étoit, comme je viens de le dire, qu'il falloit prendre sur les riches ce que le peuple ne pouvoit payer sur son nécessaire ; & qu'il falloit gêner le peuple sur les consommations non-nécessaires.

Loin de me parler jamais d'augmentation de droits sur ce qui intéressoit les

besoins du peuple, il les supprimoit sans m'en parler, & souvent malgré les représentations que je lui faisois sur le danger de ses revenus.

Ce qu'il recevoit au-delà de ses besoins, soit du superflu des riches, soit des étrangers par les péages, transit, & autres opérations qui les rendoient tributaires; il le répandoit sur son peuple, à qui, loin de demander, il donnoit sans cesse; ne faisant de réserves que pour n'être pas pris au dépourvu dans les malheurs subséquens qui péseroient sur eux.

Ses dons n'étoient pas pécuniaires, ils étoient les salaires des travaux qu'il procuroit; parce qu'il disoit que les travaux conservoient l'argent, apprennent à en acquérir, & étoient toujours relatifs & réversibles à l'utilité générale. Les dessèchemens, défrichemens, construction de bâtimens, canaux ou travaux publics, & ses établissemens de fabriques, font foi de son attention soutenue à procurer des travaux utiles.

En partant un jour pour l'armée, il m'écrivit: « J'enmène bien des Consommataires, mes Sujets ne gagneront pas; ne voyez pas les abus qu'ils feront, nous les réparerons à la paix ».

Les soins de la guerre, le tumulte des

armes, n'éloignoient pas de lui les soins de son peuple.

Il m'écrivoit :

« Je voudrois favoir comment cela va,
» mais point de détail. Bien, passable-
» ment, ou mal, suffiront pour me le faire
» connoître ».

A son retour de la guerre, & le jour même de son arrivée, il me fit appeller. Je le trouvai encore couvert d'une noble poussiere, & déjà occupé des soins de son peuple. Il demanda au Ministre d'Etat Michaélis, « pourquoi il y avoit tant de
» terrains incultes du côté de la Saxe qu'il
» venoit de traverser » ? & sur la réponse que ces terrains appartenoient à de pauvres Gentilshommes, & à des Communautés qui n'avoient pas les moyens de défricher, il répliqua : Eh pourquoi ne m'en avez-vous pas informé ? « Apprenez, que lors-
» qu'il y a dans mes Etats des choses qui
» sont au-dessus de la force de mes Sujets,
» c'est à moi à en faire les frais, & à eux
» à en ramasser les fruits. Je vous assigne
» trois cent mille écus pour en faire les
» défrichemens; vous m'avertirez, s'ils sont
» insuffisans ».

Dans les calamités il m'appelloit, non pour me faire des propositions de secours par des impôts ; car il commençoit par

affranchir les malheureux de ceux qui existoient, jusqu'à ce qu'ils pussent jouir du fruit des sacrifices qu'il faisoit pour en effacer les traces; il faisoit à ses frais réparer les maisons & bâtimens, & défendre les terres; il donnoit aux uns des chevaux & des ustensiles pour les travaux de la culture; de quoi se procurer de l'engrais, des grains pour semer, & remplaçoit les bestiaux perdus; aux autres, il rendoit les métiers, & les matieres nécessaires pour travailler, en disant que c'étoit son devoir, & qu'il ne faisoit des réserves que pour y satisfaire, mais qu'il étoit obligé de prendre des mesures pour remplacer ces réserves, en ne donnant à la fin de l'année qu'au plus pressant besoin, pour n'être pas pris au dépourvu dans le courant de l'année, s'il survenoit d'autres calamités; en conséquence, il vouloit que j'appréçiasse ce qu'il pourroit avoir à la fin de l'année; ne me recommandant de l'exactitude que sur ce qui ne pesoit pas sur le peuple, ou sur ce qui préjudicoit aux travaux de l'industrie.

Il entroit dans les moindres détails de ce qui concernoit l'industrie, & faisoit faire à ses frais tous les bâtimens, achats de machines qui lui étoient utiles, &

faisoit même l'avance des matieres premières, sans en exiger d'intérêts.

J'ai sçu tous ces détails, parce qu'il daignoit m'employer à tout, & qu'il me fit même faire un plan pour les fabriques de Soieries, dont il me donna lui-même les notions les plus approfondies.

Tels ont été les principes du système d'économie politique de Frédéric-le-Grand ; principes qui ont été suivis avec une application continuelle, dont les effets ont opéré le bien de ses peuples par des soulagemens dans leurs charges, des sacrifices perpétuels à leur occupation pour l'utilité générale, & des secours considérables dans leurs malheurs pour les réparer & empêcher qu'ils n'en souffrissent.

Voilà ce système d'économie politique qui a allumé la bile du Comte de Mirabeau, lequel, à la page 137 de son quatrième Volume, a menacé de son mépris ceux qui oseroient lui rendre un juste hommage, & qui continue, page 174, à exhaler son indignation contre les Ecrivains qui ont osé vanter ce système, & qui, pour provoquer cette indignation, dit à la page 182 du même Volume :

« C'est une injustice criante d'ôter à
» celui-ci ce qu'il a gagné, pour le don-

» ner à celui-là, afin qu'il gagne. Voler
 » pour faire l'aumône ne fut jamais d'une
 » morale ni politique ni chrétienne; nous
 » répéterons ensuite que l'argent donné
 » ne profite jamais comme l'argent gagné;
 » nous dirons enfin que si ces manufactures
 » n'existoient pas, il y en auroit d'autres
 » beaucoup plus utiles, ou, ce qui le feroit
 » infiniment davantage, il existeroit une
 » quantité de productions naturelles plus
 » précieuses, c'est-à-dire, plus lucratives
 » qui n'ont pu germer».

Où M. le Comte de Mirabeau a-t-il pris le fonds de ces belles phrases? décomposons-les pour en faire voir le vuide.

Il dit : « Il y a une injustice criante
 » à ôter à celui-ci ce qu'il a gagné, pour
 » le donner à celui-là, afin qu'il gagne».

Veut-il parler de ce que le Roi a ôté au commerce étranger, pour le donner à celui de ses Etats & à son industrie? C'est l'étude favorite des Souverains; c'est une vertu, & non un vice.

Il dit : « Voler pour faire l'aumône ne
 » fut jamais d'une morale ni politique ni
 » chrétienne ».

Le Roi ne prenoit qu'aux Etrangers l'indemnité du préjudice qu'ils occasionnoient au commerce & à l'industrie de la nation, par leurs passages directs; & il

le répartissoit à ses peuples. C'est encore une vertu peu commune.

Il dit : « L'argent donné ne profite ja-
» mais comme l'argent gagné ».

Le Roi a fait bâtir des villes entières, & des villages à l'infini, dessécher des marais, défricher des terrains immenses, ouvrir des canaux, & toujours il a payé l'occupation de ses peuples ; ainsi il faisoit gagner ce qu'il donnoit.

Il dit : « Si ces manufactures n'exis-
» toient pas, il y en auroit d'autres plus
» utiles ».

Le Roi soutenoit & favorisoit celles de soieries, laines & toiles ; il a fait 490 prohibitions qui n'avoient pour objet que de favoriser toutes les espèces principales de manufactures. Quelles sont donc les manufactures plus utiles qu'il auroit pu établir ?

Il dit enfin : « Il existeroit une quan-
» tité immense de productions naturelles
» plus précieuses, c'est-à-dire, plus lucra-
» tives qui n'ont pu germer ».

Où M. le Comte de Mirabeau a-t-il trouvé des productions plus précieuses que celles qu'emploie l'industrie, & quelles autres productions plus lucratives feroit-il germer dans un pays où il ne germe pas assez de grains pour en nourrir les habitants ?

Rien n'existe de tout ce qu'il écrit au désavantage du système d'économie politique de Frédéric-le-Grand. Tout, au contraire, y a été conséquent. Cependant il ajoute, pour faire valoir ses vaines déclamations, la considération des Stipendiés de la Régie, & dit, page 186 :

« Quinze cents François ont été répan-
 » dus dans les Etats Prussiens pour dicter
 » des Loix en François qu'on n'entendoit
 » pas, & produire la confusion qui a
 » obligé de remplacer ces Etrangers par
 » des Indigènes ; & ceux-ci sortirent tous
 » de la classe industrieuse ou cultivatrice,
 » & retombèrent à la charge de ceux qui y
 » restèrent ».

Rien ne coute à ceux que la passion aveugle. Il n'y a jamais eu que momentanément deux cents François dans tous les Etats du Roi de Prusse ; j'en ai renvoyé près de moitié sans délai, & je n'y en ai laissé que cent au plus, dont les sept huitièmes dans de bas emplois où ils suivoient les Loix, & n'en faisoient pas. Ils parloient Allemand, tout s'imprimoit en Allemand & en François, & souvent en Allemand & en Polonois pour les frontières. Nulles surprises ne pouvoient se faire, les tribunaux ayant l'application des Loix, & la Chambre des Comptes les vérifica-

tions des comptes. Les moindres dépenses étoient arrêtées & réglées par le Roi, & elles n'ont jamais excédé ses autorisations. Elles y étoient même souvent inférieures; mais le Comte de Mirabeau vouloit dire du mal de moi, ainsi il ne devoit pas s'instruire; & voici comme il termine, page 187.

« Tel est donc l'apperçu des maux que
» causerent aux Etats Prussiens la Régie
» & les principes qui la firent naître.

» Cent millions d'écus payés net par le
» peuple sans aucun profit quelconque pour
» le Roi, obligé de rendre d'une main à ses
» Sujets ce qu'il leur ravissoit de l'autre,
» sous peine de les voir périr de misère.

» Ruine totale du Commerce, & par
» conséquent de l'Agriculture dont le
» Commerce est l'agent ».

» Vuide incalculable dans les produc-
» tions du pays, comparé à ce qu'on avoit
» lieu d'en attendre, s'il eût pu rendre ce
» qu'il auroit produit.

» Vuide dans la population, de tout ce
» que la multiplication des produits ou de
» la nature auroit fait naître, pour servir
» à la subsistance de cet accroissement
» d'hommes.

» Enlèvement d'une foule de familles à
» la classe des Citoyens, pour les transf.

» planter dans celle des Stipendiés, & en
 » faire des êtres non-seulement inutiles,
 » mais pernicious & vexatoires pour le
 » reste du peuple, Voilà les bienfaits
 » de la Régie».

Décomposons encore ces grands mots, & faisons voir jusqu'à quel point ils sont vuides de sens en leur opposant des faits & des preuves.

Le peuple a payé cent millions d'écus de moins qu'il n'eût payé en suivant les principes de 1764, au lieu de cent millions d'écus perçus de plus qu'en 1764, & prouvés impossibles; car en percevant des droits sur le pain, sur tous les besoins usuels, en effets & ustensiles, sur la bière suivant les constitutions des brassages qui prohibent expressément les mélanges, & en exigeant les droits sur les autres objets sans modération, on auroit en vingt ans perçu au moins cent millions d'écus de plus. Le peuple ne les a pas payés; & il a reçu quarante millions d'écus de son Roi, & des occupations utiles au bien général. Quel contraste!

Le Commerce n'a pas été ruiné par le défaut d'agriculture; celle-ci n'ayant jamais pu faire la bête du Commerce dans un pays où l'on est obligé de tirer de

l'Etranger des grains, des bestiaux, du vin, &c. pour le besoin des habitans.

Il n'y a pas de vuide dans les productions quand le sol n'est pas favorable à celles même qui sont nécessaires.

Il ne peut y avoir de vuide dans la population d'un pays par défaut de productions, quand on est obligé de suppléer par des achats, à ce que le sol ne peut fournir pour la nourrir.

Que l'on se représente un Etat où par l'ingratitude du sol, l'agriculture & le commerce ne peuvent occuper le peuple; un Etat où l'industrie est encore au berceau, & ne peut assez étendre ses branches pour occuper tous les pauvres citoyens. Là, j'ose avancer que la classe des Stipendiés n'est point onéreuse à l'Etat, que même elle est nécessaire, non-seulement pour fournir à un grand nombre d'habitans le moyen de subsister, & d'élever leurs enfans à l'aide de la solde qu'ils reçoivent, mais aussi pour favoriser & faire croître le Commerce & l'industrie, en répandant dans la circulation un numéraire bien plus utile, que s'il étoit renfermé dans les coffres du Souverain.

Dans un Etat tel que nous venons de le dépeindre, tout le monde ne peut avoir
des

des propriétés, ou une profession qui fasse vivre le pere & les enfans ; il faut que chacun ait des ressources pour faire gagner ceux dont la subsistance & l'entretien peuvent en dépendre. C'est ainsi que se fait la circulation, à laquelle il faut bien fournir des moyens, dans les pays où la nature semble les avoir refusé, en attendant que l'art puisse y suppléer par l'industrie.

Tous ces faits, tous ces raisonnemens, en justifiant le systéme d'économie politique de Frédéric-le-Grand, en prouvant que ce systéme étoit le seul qui convînt à la nature de son pays, prouvent aussi que toutes les vaines déclamations du Comte de Mirabeau pour le décrier, sont inconséquentes, puisqu'il ne connoissoit pas même le pays pour lequel il conseille des principes qui ne peuvent s'y adapter.

En effet, où a-t-il pris qu'un pays soit un pays d'agriculture, quand le sol est ingrat, & oblige à recourir à des productions étrangères, pour suppléer à celles qu'il ne peut fournir ?

Où a-t-il pris qu'il soit un pays de commerce, lorsque la production & l'industrie ne peuvent en être la bâte ? Comment ne voit-il pas que le Commerce étranger ne peut que faire la ruine d'un Etat, quand il ne peut que dîmer sur ses fruits com-

muniqués à l'Etranger, & qu'il perd plus que la dîme par la consommation du Royaume, qui exporte beaucoup plus de numéraires, qu'il n'en peut faire entrer?

Comment ne voit-il pas qu'un pays qui n'a ni agriculture, ni commerce de production, doit être un pays d'industrie, où l'art, occupant les peuples, fasse employer les productions, ajoute à la valeur la main-d'œuvre, lui conserve d'autant son numéraire, en le mettant en état d'en acquérir par la suite, & devenant enfin ce que l'industrie n'est pas, & ne peut être qu'avec le temps, c'est-à-dire, une bête de commerce national & particulier?

Où a-t-il vu, que pour seconder cette industrie, il ne falloit pas lui assurer du débit en fermant toutes les voies qui pouvoient le lui enlever; lui ouvrir des débouchés pour s'étendre, afin d'employer plus de productions, occuper plus de main-d'œuvre, & rendre le peuple utile à lui-même & à l'Etat.

M. le Comte de Mirabeau n'a pas vu tout cela; mais Frédéric-le-Grand l'avoit vu. Il laissoit criailler ces génies étroits qui, dans ses propres Etats censuroient ses vues; satisfait d'en prouver la sagesse par le succès, & de confondre la critique aveugle & inconfidérée, par le bien qu'il faisoit, & qui étoit immense.

La brillante plume du Comte de Mirabeau n'a pas justifié cette vaine critique, dont les Auteurs & les Partisans ne se laveront jamais du tort qu'ils ont fait à l'Etat, en éloignant le Successeur du Grand Frédéric, des traces que cet auguste Monarque avoit marquées par ses succès.

Ils m'ont reproché le compte que j'ai rendu à l'illustre héritier du Trône de Frédéric-le-Grand, des opérations dont j'avois été chargé pendant vingt années, & les avis que j'y ai joints; ils m'ont accablé d'injures, mais ils n'ont pas détruit les faits. Je devois le compte & les avis, puisqu'ils étoient demandés par leur Roi, & je le devois avec la vérité due aux Souverains. Tout, jusqu'à ma façon de penser, étoit un devoir que nulles considérations ne devoient arrêter ni gêner; les demandes d'un Souverain étant des ordres à exécuter fidèlement, & des avis n'étant qu'un simple hommage de zele. Si j'ai conseillé de prendre quelque chose sur l'industrie, c'est qu'il n'étoit pas possible de prendre ailleurs, & que le Roi m'avoit demandé ce qui pouvoit améliorer les revenus de l'Etat, sans préjudicier au peuple; qu'il n'y avoit pas de danger, après vingt années de continuel sacrifices pour les établissemens, à demander quelques fruits

de ces sacrifices; & que c'étoit le moment d'éclairer les actions, pour s'assurer de la réalité des travaux, établir une utile émulation par la concurrence avec le commerce, & assurer la préférence du débit à l'industrie nationale, en la suivant de manière qu'on ne puisse plus faire passer sous son voile le commerce étranger.

Je l'avois proposé au feu Roi, avec la loi & les dispositions propres à faire cesser toutes les fictions sans gêner l'ouvrier; l'acheteur devant seul payer les droits modiques dont il s'agissoit.

Cette idée fut combattue par ceux qui avoient plus de raisons de craindre une trop grande lumière. Frédéric finissoit sa carrière, je suspendis tout sans me départir de ma façon de penser que je communiquai à son Successeur, lorsque je ne devois plus l'exécuter; & je ne cesse pas de la croire avantageuse au pays Prussien, à qui on a fait perdre mal-à-propos les canaux de numéraire que Frédéric-le-Grand avoit ouverts à son pays, par le débouché de son industrie à la Foire de Francfort, & la barrière qu'il avoit mise à toutes ses frontières pour empêcher de lui nuire, sans payer des droits propres à indemniser l'Etat du préjudice qu'il en recevoit.

Tout cela n'est plus de mon ressort;

mais il étoit alors de mon devoir. Je l'ai exécuté comme un hommage de soumission que je devois aux volontés d'un grand Roi qui daignoit m'employer ; & je l'ai exécuté avec zele, parce que j'augurois le bien que les succès ont ensuite confirmé. Ce zele étoit d'ailleurs un hommage de la reconnoissance que je devois aux bontés & à la confiance dont cet auguste Monarque daignoit m'honorer.

M. le Comte, après avoir prêté sa plume pour appuyer tous les sophismes qui ont été employés pour détourner l'illustre héritier du Trône de Frédéric-le-Grand, de suivre les traces de son auguste prédécesseur, & pour faire prévaloir l'intérêt particulier sur l'intérêt général, ose lui proposer, page 200, de substituer l'impôt direct, à l'impôt indirect, ou de laisser à ses provinces, le soin de porter aux pieds du Trône leurs tributs, pour se débarrasser de la foule des Stipendiés, à l'exemple de la Westphalie, qu'il peint comme heureuse à la page 202, parce qu'on n'y trouve pas de Stipendiés ; & défie de répondre à cet argument.

J'accepte le défi.

J'ai régi durant six mois la Westphalie, & l'établissement sembloit promettre des succès ; mais pour en arracher les fruits au Roi, on lui a proposé un abonnement

de trois cent mille écus par an pour les caiffes, & une indemnité de trente mille écus pour la Régie. Les Stipendiés furent expulsés, & après eux, on a beaucoup vexé les peuples qui se sont adressés à moi-même pour redemander la Régie que je n'avois garde de proposer au Roi. On a retranché successivement l'indemnité promise à la Régie, & on n'a pas payé le prix de l'abonnement. On m'a présenté même au Roi, comme véritable cause d'un vuide de cent cinquante mille écus sur cet abonnement.

Le Roi me reprocha ce vuide. Je lui répondis : SIRE, Votre Majesté ne doit pas avoir de vuide, puisque c'est un abonnement. S'il y a un vuide, il ne peut me concerner, puisque je ne suis pas même chargé de faire payer cet abonnement ; & j'ajoutai que je ne recevois pas non plus l'indemnité promise. Le Roi reconnut la valeur & le but de cet abonnement, & m'ordonna de rétablir la Régie dans cette Province. J'élu-dai, parce que dans trois voyages que le Roi m'avoit fait faire, j'avois vu les nouveaux arrangemens qui m'auroient occasionné des embarras, & opposé des obstacles particuliers. Je donnai donc les mains à la continuation de l'abonnement, qui, par ses subdivisions, ne faisoit que concéder le

droit de nuire arbitrairement, & de faire pour le bien & l'avantage de quelques particuliers, & sans remplir l'abonnement, ce qu'on n'auroit jamais osé faire par la manutention de l'ordre, pour le bien général. Je le démontrai à ceux qui sollicitoient la continuation de l'abonnement, en leur disant que je ne voyois qu'une seule ressource pour le remplir; & qu'elle consistoit à faire ce qui se pratiquoit avant la Régie en Silésie, où l'on arrêtoit à la fin de chaque mois, un état de répartition du vuide de la fixation, qui, par ce moyen, se trouvoit remplie; mais que c'étoit mettre l'acheteur à la discrétion des vendeurs qui ne perdoient jamais de vue leurs intérêts, sur-tout quand on n'en avoit plus à les contrarier, que même on n'en avoit plus les moyens.

La nécessité de se tirer d'affaire fit probablement la loi sur le moyen; le Roi eut son compte, le vendeur le sien, & l'acheteur fut livré à la discrétion des vendeurs qui n'avoient plus de Stipendiés pour les gêner sur leurs intérêts.

Cette manière de rendre les Provinces heureuses a pu remplir les intérêts du Roi & des vendeurs, mais non borner les lésions qui retomboient sur le Peuple; car l'arbitraire ne connoît pas de bornes lorsqu'il

qu'il s'agit d'intérêt. Ainsi, ce prétendu bien est un mal très-réel; mais c'est encore le moindre de la proposition que je combats.

M. le Comte propose pour alternative, de substituer l'Impôt direct à ceux indirects, c'est-à-dire, de porter sur les propriétés, ce qui est établi sur les besoins; ainsi les produits des accises, péages & transit; le tabac, le timbre, le sel, &c., devroient donc cesser, & être remplacés par des charges établies sur les propriétés.

M. le Comte fait-il quelle charge immense il propose sur les propriétés, & l'a-t-il bien pesée? L'a-t-il combinée avec son système d'agriculture, qui, suivant lui, devroit faire la bête du commerce Prussien.

Quand par miracle, car il faudroit un miracle pour faire produire à la Prusse assez de grains pour faire la bête de son commerce, elle en produiroit cependant assez pour cet effet, à qui vendroit-elle des grains, qui, par la charge de l'Impôt unique, deviendroient dix fois plus chers en Prusse qu'ailleurs? son abondance se trouveroit donc restreinte à la vente intérieure, dont les prix toujours plus forts qu'ailleurs, à cause de l'Impôt, seroient le fléau de l'industrie qui seroit par-là obli-

gée de se concentrer chez elle; car l'ouvrier seroit forcé de renchérir sa main-d'œuvre, & le fabricant ses ouvrages dont personne ne voudroit, vu la cherté que la surcharge aggraveroit.

M. le Comte a-t-il fait attention, que c'est plus de dix millions d'écus d'Impôts indirects dont il faudroit charger les Impôts directs; & fait-il qu'en Silésie on se plaint que les terres de l'Eglise payent déjà 50 pour cent, celles de la Noblesse 33, & celles en roture 17 pour cent? Je pourrois observer qu'il paroît difficile qu'il y ait de la réalité dans cette plainte, parce qu'en joignant les frais de culture à ces charges, il ne resteroit rien aux Cultivateurs pour vivre, ou que si les Cultivateurs vivoient, le reste du peuple ne pourroit subsister; mais il faut supposer ou réalité, ou fiction.

S'il y a réalité dans les anciennes charges, il sera donc impossible d'en ajouter de plus fortes pour remplacer le vuide des suppressions proposées; car alors il ne se pourroit pas qu'il y eût en Silésie, agriculture, industrie & commerce, puisqu'aucun étranger n'achetteroit des objets avec de si fortes charges, & qu'aucun régnicole ne seroit en état de les payer long-temps; nul ne pouvant payer d'une

part , fans gagner de l'autre.

Si , au contraire , on suppose qu'il y a de l'illusion dans les anciennes charges dont on se plaint en Silésie , on ne feroit , par les nouvelles charges , qu'augmenter le motif & l'intérêt , de présenter cette illusion comme réalité. Ainsi , c'est de l'illusion que M. le Comte offre en échange des droits très - réels , dont il propose la suppression.

M. le Comte , qui a tout vu dans la Prusse , & qui fans doute ne fait pas sa proposition fans de mûres réflexions , fait probablement que par - tout les contributions ou impôts directs se payent avec la plus grande peine ; mais a-t-il su que dans la Prusse Polonoise , la Régie avoit , outre ses fixations , des contributions à payer pour bien des villes qui acquittoient sous la Régie des chambres , accises & contributions , & que la ville de Vordon a été mise à exécution pour 200 écus de contribution , dont elle devoit trois années , que j'ai été forcé de payer pour elle au moyen de l'accise que j'y ai substituée , & qui a rendu annuellement cinq mille écus , que sûrement les Citadins ne payoient pas ? Quels impôts directs voudroit - il substituer à ces fruits du numéraire étranger qu'il repousse , en voulant affranchir

les consommations de tous les étrangers, qui, d'après l'exemple de Vordon, étoient bien plus tributaires que les Citadins ?

M. le Comte n'a pas vu tout cela ; il n'a écouté que sa passion contre la Finance qu'il décrie sans la connoître, & qu'il voudroit placer où elle seroit plus mal, moins productive, & plus dangereuse.

Il n'a pas fait attention,

1° Qu'en réunissant tous les impôts sur les propriétés, on écraseroit le Sujet pour soulager l'Etranger, dont on affranchiroit les consommations qui le rendent tributaire sans s'en appercevoir ; que par-là on ne feroit que faire circuler le numéraire de l'Etat, en formant une des grandes & insensibles voies de son accroissement, par les consommations des Etrangers.

2° Que cette énorme surcharge sur les cultures, ruineroit nécessairement les cultivateurs, l'industrie, le commerce & le peuple.

Les cultivateurs, parce qu'ils ne pourroient faire ni les avances des frais & charges, ni s'en procurer le recours sans surcharger leurs prix au point d'être hors de toute concurrence avec l'Etranger, & de n'avoir de répétition que sur les consommataires de l'intérieur qu'ils gèneroient plus, quelle que soit leur abondance, qui

leur deviendroit plus nuisible qu'utile par les avances que ne pourroient soutenir les petits cultivateurs.

L'industrie, parce qu'elle seroit obligée d'augmenter les prix de tous ses ouvrages; l'ouvrier étant obligé de renchérir sa main-d'œuvre pour pouvoir subsister; & qu'alors elle perdrait toute concurrence, par les prix, avec les autres nations.

Le commerce, parce que n'ayant plus de concurrence pour les productions & les ouvrages de l'industrie, il seroit concentré dans l'intérieur, où les ventes éprouveroit beaucoup de gênes.

Et le peuple, parce que tout seroit trop cher, & qu'il seroit souvent sans occupations, chacun étant obligé de se retrancher.

M. le Comte n'a pas fait attention encore que les Impôts sur les propriétés ne sont pas susceptibles de proportion avec les terres, ni avec les valeurs des productions qui entr'elles-mêmes varient de prix; parce qu'il y a des terres bonnes, médiocres & mauvaises, & qu'on ne peut charger un arpent de seigle, d'avoine ou grenailles, comme un arpent de froment, celui-ci comme un arpent de vignes, garance, &c., ni la mauvaise qualité comme la bonne, quoiqu'elles ne coutent pas plus

de façons : qu'ainsi, il faut de l'arbitraire, & que l'arbitraire d'autrui est difficilement équitable, l'intérêt le contrariant souvent.

Il n'a pas fait attention aux frais & aux dangers des recouvremens, parce qu'on ne peut désaisir quelqu'un de sa propriété sous prétexte qu'on y a droit, & qu'on ne peut la laisser à sa disposition, sans l'exposer à la loi du besoin qui ne connoît pas de frein, & conduit le malheureux au moment de compter de ce qu'il n'a plus, & de payer cher, par les frais, la nécessité où il s'est trouvé de s'en aider. D'où il résulte qu'on interrompt souvent la jouissance du débiteur, & qu'on perd avec lui celle de l'avenir pour avoir celle du passé.

Si M. le Comte avoit vu & pesé ces diverses considérations, il auroit compris qu'il est bien plus doux de faciliter le besoin en soulageant ce qui lui est nécessaire, & de ne demander qu'à mesure du besoin, une charge qui n'est productive, qu'autant qu'elle est facilitée & volontaire.

Il auroit vu que ce n'étoit que par des modérations de droits, que j'ai non-seulement soutenu, mais même augmenté les produits en Prusse, malgré les suppressions d'un grand nombre d'articles qui faisoient partie des fixations; & cet exemple lui

auroit été rendu sensible par le café, qui ne produisoit avec six gros de droits que 300 mille écus, & qui en a rendu 574 mille, par la réduction à trois gros; & il auroit dit: Il n'y a qu'à faciliter la consommation au peuple, & il consommera. Il auroit compris que les forts droits sont pour ceux à qui on paye la peine de les prendre, & qu'au contraire, les foibles droits sont pour les Souverains, parce qu'ils ne gênent pas assez pour qu'on les refuse, & qu'ils ne donnent pas assez de profits pour que l'on fasse des frais, ou qu'on s'expose à des dangers pour s'en emparer.

Il auroit vu que, ne demandant qu'aux besoins, & faisant dépendre la charge des quantités, on remettoit à chacun la faculté de la déterminer, parce qu'on est toujours maître de régler ses besoins & ses dépenses, quand le nécessaire n'est pas gêné: qu'ainsi, en comestibles, la charge dépendant des quantités, elle seroit toujours proportionnée aux facultés & aux volontés, & ne pourroit jamais fonder de plaintes, sans qu'on ne soit fondé à dire: Vous l'avez pu, ou voulu. Qu'en usuel, en prenant demi pour cent sur le grossier, un pour cent sur le commun, deux pour cent sur l'aifance, quatre pour cent sur le luxe, on mettroit une juste proportion entre la

charge & les facultés, & on consoleroit celui qui ne pourroit consommer, par la certitude que l'on paye pour jouir.

Il auroit compris que ces facilités feroient la richesse de l'Etat, parce qu'il recevroit plus par millions de fenins, que par millions de gros, sur-tout pour les répétitions journalieres qui gênent nécessairement le pauvre tributaire sur ses besoins, lorsqu'elles ne sont pas insensibles; qu'ainsi un Etat ne peut s'enrichir qu'en soulageant les Sujets.

Il auroit vu qu'on pouvoit rendre ces charges indépendantes de tout arbitrage, en fixant les tributs par quantités, mesures ou poids; ce qui est fixé n'étant jamais susceptible d'arbitraire, & contenant toujours celui qui doit être contenu, & celui qui doit contenir. Il a dû voir un tarif alphabétique fait pour la Pologne, qui présentant ces fixations, faisoit la loi des Stipendiés contre lesquels il se déchaîne, & des redevables qu'il veut déchaîner.

Enfin il auroit vu que ces Stipendiés sont d'une nécessité absolue pour l'exécution des loix, qui intéressent l'ordre général qu'on ne peut laisser à la discrétion de ceux qui n'ont pas d'intérêt à les exécuter, & que les frais sont également in-

dispensables , parce que nuls ressorts ne peuvent mouvoir avec utilité , sans la proportion des frais qui les font agir.

La terre ne produit pas sans culture & sans engrais , qui nécessitent des frais proportionnés à l'étendue.

L'industrie nécessite beaucoup de frais avant qu'un ouvrage puisse être mis en vente.

Le commerce ne peut se faire sans de grandes avances & préparations qui exigent bien des frais.

La Justice ne se rend pas non plus sans formalités & sans frais.

Les armées de terre & de mer n'agissent pas sans de grandes & dispendieuses dispositions. Ainsi la finance qui doit tout faire mouvoir , doit faire des frais proportionnés aux ressorts qu'elle est forcée d'employer , donner au nécessaire le solide , pour qu'on ait l'ame honnête , ou point d'excuse à alléguer de ne l'avoir pas eue ; & au zele un aiguillon , par l'intérêt qui est le mobile du cœur de tous les hommes.

Si M. le Comte de Mirabeau avoit réfléchi sur tout cela , il auroit dit : Puisqu'il faut indispensablement aux Souverains des ressources , il vaut mieux les leur procurer par des moyens que l'on peut faire dépendre

prendre des volontés , & que l'on peut assurer en s'attaquant à l'objet *sujet aux droits* , qu'on ne délivreroit qu'après les payemens du tribut , qu'en s'attaquant aux propriétés dont il faut souvent vexer & animer les Propriétaires pour avoir leurs contributions.

M. le Comte de Mirabeau n'a pas jugé à propos de peser l'un & l'autre système. Il avance le sien sans preuves & sans moyens d'exécution , & se déchaîne contre le mien , sans en faire voir le vice.

Il laisse à la page 133 de son quatrième Volume , au temps à prouver l'heureux effet de son système pour le tabac ; il renverra , sans doute , le reste à l'expérience. C'est éloigner le reproche en éloignant le repentir. J'avois soin d'écarter l'un & l'autre autant qu'il étoit possible , en présentant , avec le *Prospectus* de l'effet , la combinaison & le plan d'exécution. Aussi l'expérience ne m'a jamais trompé , & le grand Roi que j'ai eu le bonheur de servir pendant vingt ans , m'a souvent dit : Comment faites-vous ; je reçois toujours plus que je n'attends , & plus que vous ne me promettez ? Cependant je n'avois pas la libre exécution de mes plans ; mais quelle qu'elle ait été , elle a contribué aux grandes choses que l'immortel Frédéric a

faites, & dont je vais présenter le résumé.

Frédéric-le-Grand a voué quarante millions d'écus à des travaux utiles à ses peuples & au bien général, tels que des défrichemens, desséchemens, ouverture de canaux & construction de bâtimens, & il a soulagé ses Sujets de plus de cent millions d'écus dans leurs charges, par les suppressions, franchises & modération de droits sur tout ce qui leur étoit utile.

Frédéric-le-Grand a effacé à ses frais les traces des calamités qui affligoient ses peuples, rétabli les maisons, donné des engrais & du grain pour réparer les cultures endommagées, remplacé des bestiaux aux uns, des métiers & matieres premières à d'autres, pour recommencer les travaux qui jouissoient de toutes franchises jusqu'à leurs productions bien rétablies.

Frédéric-le-Grand a protégé l'industrie, parce qu'elle occupoit ses peuples; il a fait à ses frais un grand nombre d'établissmens utiles, auxquels il a sacrifié beaucoup d'argent en bâtimens, machines & matieres premières. Non-seulement il donnoit à l'industrie des franchises, mais encore des bonifications; il lui a ouvert un débouché considérable pour ses ouvrages,

par les Foires de Francfort , lui a assuré non-seulement le débit de l'intérieur en empêchant les versements qui lui nuisoient, mais son extension en Pologne, par la gêne de sa communication ailleurs, & par ses prohibitions nombreuses qui forçoient de faire & prendre, dans ses Etats, ce qu'on ne pouvoit avoir d'ailleurs.

Tout ce que j'ai dit caractérise sa belle ame ; & tout ce que j'ai fait constate la supériorité de ses lumieres ; car c'étoit lui qui me suggéroit les idées , les dirigeoit & les rectifioit, & là où je ne voyois que les apparences du bien, il en assuroit lui-même le fond aux dépens même de tous les avantages qui lui étoient directs. Je n'ai d'autre mérite qu'un zele bien prouvé par les grands travaux, dont mon Compte rendu à son illustre successeur, annonce les preuves.

Ce grand Roi rendoit mon zele infatigable par la confiance dont il m'honoroit, & la bonté avec laquelle il l'encourageoit. Les témoignages de cette confiance soutenue faisoient ma gloire, le souvenir en fait ma consolation dans mon asyle. Si je ne suis pas riche, ce n'est pas la faute de ce grand homme ; les titres précieux qu'on m'a laissés, dont j'ai imprimé ici la note, & les lettres que j'annexerai à cette discussion, feront foi de la constante

satisfaction qu'il a eue de mes services , & de son dessein de m'en assurer la récompense. Je ne lui ai jamais rien demandé, & je n'ai jamais voulu profiter des facilités qu'il me donnoit pour m'attribuer la plus brillante fortune ; je n'ai pas même réclamé les droits que son sceau royal m'affuroit.

J'ai prouvé mon défintéressement en refusant la ferme de ses droits qu'il m'offroit pour trois cent mille écus de plus qu'en 1764, en lui disant : Sire, cela vaut mieux ; je ne suis pas assez instruit pour y mettre le prix, mais je le suis trop pour m'exposer au reproche d'avoir trop gagné ; & ce mieux a été de quarante-deux millions d'écus pour vingt ans, indépendamment des suppressions, franchises & modération de droits qu'un bail n'auroit pas permis.

Je l'ai prouvé, en n'exigeant pas les remises sur l'année 1764, suivant les conventions tracées de la main du Roi, & en ne les exigeant pas même sur l'année 1765, fixée par le traité qui m'auroit fondé à répéter au moins quatre millions sur ce seul objet.

Je l'ai prouvé, en refusant de faire pour moi, & avec les fonds que le Roi m'offroit, l'approvisionnement du café, dans lequel j'aurois été maître de me fixer

des bénéfices, puisque je l'étois des prix d'achats & de ventes.

Je l'ai prouvé, en ne demandant pas pour prix de vingt années de pénibles travaux, la pension de cinq mille écus qu'il m'avoit donnée munie de son sceau Royal.

Et je continuois à le prouver par mon silence sur les procédés dont l'envie m'a fait accabler par des calomnies que j'ignore encore, & des menées qui, après mon départ, m'ont fait retenir le prix de mes effets pour me punir de ce que j'ai pu dire au feu Roi sur ses intérêts; comme si le devoir ne m'en eut pas imposé la loi, & si je devois être comptable & victime de l'avoir suivi.

Tous ces faits ont été voilés aux yeux de l'illustre Successeur de ce grand Roi, trop grand lui-même, trop noble, trop bon, & trop juste pour demander le défistement de telles prétentions, si on lui en eût fait connoître le fondement. Je vais en donner pour preuve, la lettre qu'il a daigné m'écrire le 26 Octobre 1786, lorsque je le suppliai de m'accorder ma démission. Ce grand Roi s'exprime ainsi.

« Je vous accorde votre démission à
» condition que vous resterez à Berlin
» jusqu'à la fin de la Commission. En

» attendant je vous donne ma parole,
» qu'il ne vous fera fait aucuns torts ni
» injustice; & que dès que vous serez
» légitimé sur le tout, votre innocence
» trouvera le plus ferme appui en moi,
» par suite de mon amour pour la justice.
» Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en
» sa sainte & digne garde.

Signé FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

A Potsdam, le 26 Octobre 1786.

Cette lettre prouvé bien qu'on avoit surpris la religion de ce grand Roi, par des imputations graves dont la recherche intéresseoit sa justice; mais elle prouve aussi que sa justice l'éloignoit d'opprimer l'innocence, puisqu'il déclare qu'il en fera le plus ferme appui dès qu'elle lui sera connue; elle prouve qu'il n'a cessé de l'être, que par une seconde surprise faite à sa religion, lorsque pour soustraire les coupables à son indignation, on a eu recours à la demande d'un désistement de toutes prétentions propres à favoriser la réclamation de la justice qu'il m'avoit promise.

Cette demande, imposée comme condition de ma retraite, étoit une loi d'y souscrire. Je crus devoir faire le sacrifice des biens les plus légitimement acquis à

mes enfans par les plus pénibles travaux, dont l'utilité & les fruits étoient caractérisés par les effets ; je crus devoir me contenter de l'honneur d'avoir mérité que ces biens me fussent promis, & d'avoir acquis la consolation d'en laisser à mes enfans les preuves par des titres qui consacrent la constante confiance d'un grand Roi pendant vingt ans, & la satisfaction qu'il a toujours eue de mes services, dont les preuves faisoient toujours ma gloire, & le souvenir ma consolation. Mais puisqu'on veut encore m'enlever ce dernier bien, en faisant publier les persécutions dont, par respect pour le Roi qui a été si indignement trompé, je dévorais le chagrin dans le silence, & qu'on prétend les légitimer ; je me croirois indigne de l'honneur que j'ai eu de servir un si grand Roi, & d'obtenir de son illustre Successeur la promesse solennelle d'en être protégé, si je ne reportois pas aux pieds du trône, mes droits & les surprises qui ont été faites à la religion de Sa Majesté, pour éloigner des réclamations que sa justice daignera toujours me permettre. Mes droits sont fondés en titres respectables & irréfragables ; ils sont consolidés par ce que j'ai dit, fait & prouvé ; & le désistement forcé qu'on en a exigé, n'est, & ne peut

être qu'un aveu formel de leur fondement. Je remets à la grandeur du Roi de prononcer sur les fruits de mes travaux, mais je réclame sa justice sur l'honneur d'avoir mérité ces fruits, & je dénonce à son cœur qui les connoît, ces lâches ennemis qui ont surpris sa religion, & qui, toujours couverts d'un voile très-légitimement suspect à mes yeux, m'ont attaqué par de noires imputations pour me diffamer, ont sollicité contre moi une Commission; ils en ont arrêté ensuite la justice, en surprenant encore de la religion du Roi, l'ordre de me demander le défistement de toutes prétentions, qui sembloit leur assurer l'impunité de leurs trames, & leur en permettre la libre continuation. L'abus force la vengeance, & la publicité de l'abus nécessite la réclamation de la justice que l'illustre Successeur de Frédéric-le-Grand a daigné me promettre.

Je supplie très-humblement Sa Majesté de me permettre de lui rappeler, que c'est Elle qui a daigné me demander le Compte des opérations dont m'avoit chargé son auguste Prédécesseur pendant vingt ans, & des avis sur ce qui pourroit les rendre plus utiles à l'Etat & à ses Peuples; je lui demanderai la permission de remettre sous ses yeux ce Compte, & la réfutation qu'on

a osé lui présenter, avec de simples apostilles qui lui feront juger les différentes surprises faites à sa religion, pour détruire ses intérêts & opprimer leur défenseur.

Ces apostilles suffiront pour lui prouver qu'aucuns faits ne sont combattus ni détruits dans cette réfutation, que tous les raisonnemens sont inconséquens, destructifs des intérêts de l'Etat; que les ironies, sarcasmes & injures que la décence même ne devoit pas permettre de mettre sous les yeux d'un grand Roi, blessent sa dignité & intéressent sa grandeur & sa justice à punir ceux qui ont eu la témérité de lui voiler la vérité qu'il cherchoit.

J'attendrai de sa grande ame & de sa justice la satisfaction qui m'est due; & je ferai assez vengé de mes ennemis, s'il daigne joindre son témoignage à ceux de son auguste Prédécesseur que je mets sous ses yeux, pour lui prouver que je ne suis pas indigne de son suffrage, & que j'ai mérité l'appui que son cœur généreux & juste a daigné promettre à mon innocence.

Quant au Comte de Mirabeau, je laisserai aux lecteurs à apprécier la valeur de ses déclamations, & à juger qui de lui ou de moi, mérite d'être rangé dans la partie saine de la Nation dont il s'est indignement efforcé de m'exclure.

Il a dans le monde, comme homme de Lettres, une réputation qui sans doute lui est chère ; mais la carrière qu'il a tant de fois parcourue, n'est point la mienne : je n'ai été déterminé à lui répondre, que parce que je devois à la vérité, aux mânes de Frédéric-le-Grand, & , si j'ose le dire, à moi-même, de réfuter ses vains sophismes. Je pense avoir rempli ma tâche, & sans m'embarraffer de ce que la sienne doit lui laisser de regrets, je le quitte pour ne plus le reprendre ; bien assuré que son génie, ses talens, sa véhémence, ne détruiront jamais les faits & les vérités que je viens de lui opposer. Ses injures ne m'ont point ému : j'ai le plaisir de ne les voir que beaucoup au-dessous de moi, parce que des injures sont toujours beaucoup au-dessous des ames honnêtes ; & , comme de cette sorte, ce n'est nullement pour M. le Comte de Mirabeau que j'ai écrit, & que certainement il se débattroit toute sa vie contre les vérités & les faits que je lui oppose, sans pouvoir les détruire, je l'oublierai, & ne daignerai plus lui répondre.